

COMMUNIQUE



Numéro 06/15

Le 26 avril 2006

Diffusion 17h45

Vote d'un troisième « waiver » permettant à Eurotunnel de poursuivre les négociations avec l'ensemble de ses créanciers

Au terme de la procédure de vote qui s'est achevée hier 25 avril 2006, une nouvelle période de « waiver » allant jusqu'au 12 juillet 2006 a été votée par les deux collèges de créanciers (84,09 % de votes favorables des créanciers de la dette Senior et 67,52 % des co-financiers).

Contact presse :

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

Contact analystes et investisseurs :

Xavier Clément : 01.55.27.36.27

La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables

et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00

www.eurotunnel.com

Eurotunnel gère l'infrastructure du Tunnel sous la Manche et exploite deux types de navettes, des navettes fret transportant des camions et des navettes passagers transportant des voitures et des autocars entre Coquelles (France) et Folkestone (Grande-Bretagne). Eurotunnel perçoit aussi des péages de la part de compagnies ferroviaires qui utilisent le Tunnel (Eurostar pour les passagers ferroviaires ; la SNCF et EWS pour les trains de marchandises). Eurotunnel est cotée à Paris, Londres et Bruxelles.